**Chaire de professeur junior – Fiche projet**

**Établissement/organisme porteur** : Université de Pau et des Pays de l’Adour

**Nom du chef d’établissement/d’organisme** : Laurent Bordes

**Site concerné** : Campus de la Nive (Bayonne) – Collège 2EI

**Région académique** : Aquitaine

**Établissements/organismes partenaires** : Institut Michel Serres pour les ressources et les biens communs (ENS Lyon)

**Nom du projet** : *« Sécurité alimentaire : construire un Droit de l’Ajustement des Ressources naturelles et des Besoins fondamentaux des populations »*.

**Acronyme** : DARB

**Mots-clés** : Sécurité alimentaire ; droit à l’alimentation ; besoins vitaux ; biens fondamentaux ; ressources naturelles.

**Durée visée** : 5 ans

**Thématique scientifique** : Concilier développement et environnement sécurisé : la sécurité alimentaire

**Section (s) CNU/CoNRS/CSS correspondante (s)** : 01 (droit privé) /02 (droit public) /04 (sciences politiques).

**Stratégie d’établissement** :

|  |
| --- |
| L’obtention, en 2017, du label d’excellence I-Site E2S UPPA, porté par le consortium UPPA-INRAE-INRIA-CNRS, a fourni une impulsion décisive aux activités de recherche de l’UPPA qui ont évolué vers les problématiques des transitions énergétiques et environnementales. L’ambition de l’UPPA, à l’horizon 2030, est, avec le soutien de ses partenaires académiques et socio-économiques, de construire une université pluridisciplinaire visible au niveau national et international dans les secteurs d’excellence à l’origine de la reconnaissance du site. Parmi ceux-ci, figure la thématique « Droit(s) et sécurité alimentaire », portée par le Centre de Documentation et de Recherches Européennes (CDRE). L’UPPA porte en outre le projet IREKIA dans le cadre de l’appel à projet « Excellences sous toutes ses formes » du PIA4. Ce projet s’inscrit dans le Schéma Local d’Enseignement Supérieur par un renforcement des liens entre les formations et l’écosystème économique local, une meilleure visibilité internationale et une transformation des méthodes pédagogiques. Le projet prévoit de déployer des Fab Labs sur des thématiques à fort enjeu sociétal, dont celle de la sécurité alimentaire. Ces activités de recherche nécessitent des regards disciplinaires croisés permettant d’appréhender ces problématiques dans toute leur complexité. La participation de l’UPPA au GIS Institut Michel Serres (Convention du 22/09/2021) est exemplaire de la stratégie de partenariat qu’elle déploie, pour renforcer cette thématique de spécialisation, avec différents acteurs académiques (organismes ou universités) ou socio-économiques, nationaux ou internationaux. |

**Stratégie du laboratoire d’accueil** :

|  |
| --- |
| Le Centre de Documentation et de Recherches Européennes (CDRE) est un laboratoire spécialisé en matière européenne qui s’attache à l’étude des phénomènes liés à l’intégration européenne, principalement sous l’angle juridique mais sans négliger pour autant les approches politiques, sociales et économiques. A ce titre, il participe à plusieurs réseaux de recherche dont le réseau « Europe, Droit et Action Publique » (EDAP), porteur du projet de Centre d’excellence Jean Monnet d’Aquitaine (CEJMA), ou encore le Réseau universitaire européen « Droit de l’Espace de liberté, sécurité et justice ». La démarche scientifique est double : mener une recherche « généraliste » en matière européenne tout en conduisant une recherche spécialisée de haut niveau sur des objets de recherche particuliers dans lesquels ses membres exercent des compétences reconnues. Le CDRE a ainsi réorganisé son projet de recherche en 2020 autour de quatre thématiques complémentaires. Devenue centrale, la thématique *« Droit(s) et sécurité »* se décline vers la sécurité des personnes, la sécurité numérique, la sécurité défense et la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, le CDRE a accueilli un projet de recherche sur la sécurité alimentaire porté par l’un de ses membres et dont le déploiement nécessite de nouveaux recrutements d’enseignants-chercheurs. Ce projet répond à une problématique majeure de notre époque : la gestion des ressources naturelles ajustées aux besoins fondamentaux des populations et des entreprises, à partir de la question spécifique des ressources agricoles et des denrées alimentaires. |

**Résumé du projet scientifique** :

|  |
| --- |
| Le chemin que nous empruntons est celui de la « sécurité alimentaire » dont le concept est caché derrière celui de « sécurité » que les juristes connaissent bien, mais sans l’habitude de l’utiliser au service de la recherche d’une alimentation satisfaisante pour tous. Si l’Europe s’intéresse à l’agriculture (PAC) et à l’alimentation (envisagée sous le seul angle de la sécurité sanitaire), la sécurité alimentaire au sens que lui donne l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) intéresse assez peu les juristes européens. L’alimentation est surtout présente dans l’enseignement supérieur pour les aspects scientifiques, les technologies alimentaires, la santé et la nutrition. L’objectif de ce projet est de se saisir du concept de sécurité alimentaire pour lui donner une portée juridique. La sécurité alimentaire peut être perçue comme l’expression concrète du droit fondamental à l’alimentation consacré par de nombreux textes, nationaux et internationaux. Mais elle n’est pas en elle-même l’objet d’un droit *sui generis*. Elle se présente au mieux comme le creuset vers lequel convergent des règles éparses venant de multiples champs du droit renfermant chacun une logique propre. Or, ces logiques contraires affectent l’effectivité du droit à l’alimentation, comme en témoignent les chiffres de la malnutrition partout dans le monde. La voie proposée pour remédier à cet écueil réside dans la recherche des outils, tant juridiques que ceux issus des sciences de la nature, permettant de corréler Besoins vitaux (sécurité alimentaire) /Biens naturels (gestion des ressources naturelles) / Droits humains (droit à l’alimentation). |

**Résumé du projet d’enseignement**

|  |
| --- |
| Dans le cadre du plan de développement de ses campus de la Côte Basque (IREKIA), l’UPPA porte le projet de création de formations, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire : un projet de Diplôme Universitaire qui s’adressera aux chargés de missions « agriculture et alimentation » des collectivité locales (par ex., mise en place de “Projets alimentaires territoriaux”) ; un projet de Master interdisciplinaire sur la sécurité alimentaire qui mobiliserait toutes les forces vives de l’Université dans le domaine des sciences et technologies comme dans celui des sciences sociales. Avec une forte connotation juridique, la formation s’adressera aux étudiants tant dans le cadre de la formation initiale que dans celui de la formation continue. Le titulaire de la chaire accompagnera le référent de la chaire dans la conception de ces formations dans lesquelles il dispensera en outre des enseignements en mettant à profit ses compétences dans l’une ou l’autre des nombreuses branches du droit concernées par le droit de la sécurité alimentaire (droit rural et foncier, droit européen de la politique agricole commune, droit agro-alimentaire, etc.). |